

# FRANC PARLER

Bulletin du Centre d'action pour la sécurité du revenu

Printemps 2003

## L'ENQUÊTE SUR LE DÉCÈS DE KIMBERLY ROGERS

par Barbara Anello, du Réseau de sécurité sociale de l'Ontario

Je me suis associée à l'enquête sur le décès de Kimberly Rogers à titre de représentante du Réseau de sécurité sociale de l'Ontario (RSSO), fonction que j'ai exercée en alternance avec Nancy Vander Plaats.

Ce sont les circonstances entourant la mort de Kim Rogers qui m'ont amenée à joindre les rangs du RSSO en juin 2002. Voilà pourquoi j'ai accueilli l'occasion de participer à cette enquête.

Comme beaucoup d'autres gens ordinaires de la population, j'ai été consternée d'apprendre la politique draconienne des Conservateurs en matière d'aide sociale, à savoir bannir à vie des prestations toute personne reconnue coupable d'avoir fraudé l'aide sociale de plus de 5 000 \$.

En mai 2001, j'ai lu un article sur une femme de Sudbury, enceinte de six mois, qui avait été condamnée pour fraude d'aide sociale après avoir reçu des prêts étudiants en même temps que ses prestations. J'ai été stupéfaite d'apprendre qu'elle allait être interdite d'aide sociale et assignée à domicile durant six mois. Je me suis immédiatement demandé ce qu'il y avait de « sensé » dans une punition aussi cruelle. Je me suis demandée comment notre gouvernement, notre appareil de justice et l'administration locale du système d'aide sociale pouvaient s'attendre à ce que cette femme enceinte arrive à vivre sans revenu et sans la moindre

Plus loin dans le même article, j'ai appris avec enthousiasme que, malgré sa dépression, cette femme du Nord de l'Ontario avait contesté la constitutionnalité de ce jugement et qu'elle allait être représentée par l'avocat de Jane Doe. J'ai trouvé son courage inspirant face à autant d'humiliation publique dans les médias.

En juin 2001, j'ai été soulagée de lire qu'un juge de la Cour suprême de l'Ontario lui avait accordé une injonction temporaire qui rétablissait ses prestations jusqu'à l'issue de sa contestation fondée sur la *Charte*.

### DANS CE NUMÉRO:

L'enquête sur le décès de Kimberly Rogers	1
Retour sur l'enquête Rogers	3
Le salaire minimum n'a pas à être un salaire de misère	4
Pour un meilleur soutien aux personnes handicapées	5
Il est temps de créer un système fonctionnel de sécurité du revenu	6
Déclarer la guerre à la pauvreté plutôt qu'aux pauvres	7
Le point sur les causes plaidées par le CASR: L'importance du travail d'organisation	8

**CENTRE D'ACTION POUR LA SÉCURITÉ DU REVENU**

425 rue Adelaide Ouest, 5<sup>e</sup> étage, Toronto (Ont.) M5V 3C1  
(416) 597-5820; 1-866-245-4072 (sans frais); (416) 597-5821 (fax)  
[www.incomesecurity.org](http://www.incomesecurity.org)

Par contre, j'ai été très déçue du traitement média de cette décision : « Rogers n'a pas contribué à redorer l'image des prestataires d'aide sociale, » a-t-on pu lire dans un éditorial du *Sudbury Star*, le 6 juin 2001. « Sa cause a sans doute attisé les critiques adressées aux gens qui dépendent du programme en renforçant les perceptions négatives des prestataires. » Beaucoup de journaux en sont venus à décrire dans leurs manchettes Kim Rogers comme « la fraudeuse de l'aide sociale ».

Puis, à la mi-août 201, j'ai lu l'avis de décès de Kimberly Ann Rogers. J'ai été abasourdie et scandalisée d'apprendre qu'il avait fallu plusieurs jours avant que l'on retrouve son corps, gravement décomposé. Elle était décédée durant une vague de chaleur dans un petit logement du haut sans climatisation, enceinte de 8 mois, seule et sans un sou.

**Et cela m'a rendue malade d'apprendre comment Kim Rogers avait été forcée de survivre avec 18 \$ par mois pour l'ensemble de ses dépenses...**

Et cela m'a rendue malade d'apprendre comment Kim Rogers avait été forcée de survivre avec 18 \$ par mois pour l'ensemble de ses dépenses, une fois payé son loyer de 450 \$ par mois et une fois déduits de son chèque de 520 \$ des frais supplémentaires de 52 \$ par mois pour trop-paiement.

### **L'enquête ...**

On a finalement ordonné la tenue d'une enquête du coroner pour élucider les circonstances du décès de Kimberly Rogers.

Je n'étais pas certaine de ce que j'attendais de l'enquête mais j'ai été déçue par les limites rigides imposées par le coroner aux questions à l'étude, et ce après avoir entendu le coroner affirmer, lors de la rencontre pré-enquête, que la fonction essentielle d'une telle enquête était d'élucider comment, quand et où une personne était décédée.

(La seule autre fois où je m'étais trouvée dans une salle d'audience avait eu lieu à la fin juin 1995, quand j'avais vu Karla Homolka témoigner au procès de Paul Bernardo...)

L'importance énorme accordée à la preuve médicale déposée devant le jury concernant l'antidépresseur Amitriptyline a exigé beaucoup de temps, comme l'ont fait les témoignages au sujet du suicide. Mais les arguments du spécialiste en suicide et du médecin de famille ne m'ont pas affectée autant que ce qu'a dit l'agente de révision de l'admissibilité au programme Ontario au travail. Je me suis demandée comment elle arrivait à trouver le sommeil et n'ai pas été surprise d'apprendre qu'elle était en congé médical depuis le décès de Kim Rogers, 14 mois plus tôt.

Chaque fois que l'audience était suspendue pour le lunch, je songeais au fait que le *per diem* de chacun des nombreux participants à l'enquête dépassait, aux tarifs accordés par le Conseil du Trésor, ce que Kim Rogers et son bébé à naître recevaient pour survivre durant un mois!

Et à chaque fois que l'avocat du coroner prenait la parole, je ne pouvais m'empêcher de penser qu'il avait également siégé à l'enquête sur la mort de Gillian Hadley, assassinée par son ex-mari en juin 2000, qui s'était ensuite suicidé. Gillian était une des quarante femmes abattues chaque année en Ontario par un conjoint ou un ex-conjoint.

Le jury de l'enquête Hadley avait produit 58 recommandations importantes. Je me souviens particulièrement d'avoir lu dans le compte rendu de ses délibérations que l'avocat du ministère du Procureur général avait réclamé du jury qu'il *s'en tienne à des recommandations dont le coût de mise en œuvre serait minimum*.

Cinq des recommandations de l'enquête Hadley s'en prenaient au problème de la pauvreté. On recommandait notamment une hausse des prestations d'aide sociale pour compenser celle du coût de la vie, de nouvelles lignes directrices pour ajuster les

barèmes aux circonstances et aux besoins individuels et une allocation-logement accrue dans le programme Ontario au travail.

Je me suis demandée si les recommandations que formulerait le jury de l'enquête Rogers connaîtraient le même sort que celles issues de l'enquête sur le décès de Gillian Hadley ou celles sur la mort d'Arlene May.

On voit tant de recommandations où le jury comprend les problèmes, où les groupes d'intérêt public font très bien leur travail... mais où le gouvernement n'applique peu ou pas les conclusions de l'enquête!

Quant à moi, je suis convaincue que le travail des partenaires de la coalition n'a pas été vain et j'ai bon espoir que nous tirerons plus que des recommandations de cette nouvelle enquête.

Le moment le plus poignant des procédures a été pour moi le témoignage aussi détaillé qu'éloquent de Jacqueline Thompson, de l'organisme LIFE\*SPIN. Je suis convaincue qu'elle a favorablement impressionné les cinq jurés.

Lorsque je n'étais pas aux audiences, je tenais à jour un site Web pour informer plusieurs fois par semaine les internautes de la couverture de presse et des événements quotidiens liés à l'enquête.

Bien humblement, je peux dire que j'ai été étonnée, encouragée et inspirée par le nombre énorme de personnes qui visitaient ce site à chaque jour, comme en témoignaient les statistiques de fréquentation et les nombreux courriels de soutien que m'adressaient des gens de l'Ontario, du Canada et du reste du monde.

La population ontarienne doit à Kimberly Rogers et à son enfant à naître de ne pas laisser ces recommandations s'empoussiérer sur des tablettes.

## RETOUR SUR L'ENQUÊTE ROGERS

par Beth Walden, du Comité d'orientation sur l'aide sociale

Le Comité d'orientation sur l'aide sociale est un organisme d'envergure provinciale qui travaille à des problèmes systémiques liés au droit de l'aide sociale. Le comité réunit des travailleuses et des travailleurs des cliniques juridiques ontariennes qui travaillent aux dossiers d'aide sociale.

Comme le droit de l'aide sociale est un secteur central de la pratique des cliniques, le comité d'orientation a demandé et obtenu un statut de représentant de l'intérêt public à l'enquête sur le décès de Kimberly Rogers. Le comité d'orientation a également retenu les services du nouveau Centre d'action pour la sécurité du revenu pour nous représenter à l'enquête.

Pour mieux guider notre équipe d'avocates, nous avons sélectionné un « sous-comité » de trois personnes chargées d'assister à l'enquête et de collaborer avec nos juristes.

J'étais membre de ce sous-comité et j'ai assisté aux deux premières semaines de l'enquête au nom du comité d'orientation. Cela m'a permis de voir la vie et le décès de Kimberly Rogers décrits au jury, aux médias et aux personnes présentes.

Il est vite devenu évident que nous réussissions à communiquer au jury l'impact du système d'aide sociale sur les conditions de vie de Kim et, en fin de compte, sur son décès.

Notre organisation souhaitait attirer l'attention du jury sur les nombreuses dispositions onéreuses et inévitables de la *Loi sur le programme Ontario au travail* qui gouvernent aussi bien la réception des prêts que le droit ou non d'une personne à recevoir de l'aide tout en étudiant au collège ou à l'université. À la base, nos arguments condamnaient des règlements qui bannissent à jamais de toute

aide les personnes reconnues coupables de fraude à l'aide sociale.

Il est apparu clairement du vécu de Kimberly Rogers que même le bannissement de trois mois qui lui avait été imposé l'avait profondément affectée et que c'était un des facteurs qui avaient entraîné son décès.

Notre comité d'orientation a été très satisfait des recommandations formulées par le jury à la fin de l'enquête, dont celle de mettre fin à tout bannissement de l'aide sociale et celle d'instituer des barèmes d'aide sociale suffisants et fondés sur les véritables coûts de la vie. Par contre, nous avons été amèrement déçu/es de la réaction de la ministre des services sociaux, Brenda Elliott, peu après la publication des recommandations du jury, lorsqu'elle a annoncé le maintien du règlement imposant le bannissement à vie.

Le comité d'orientation poursuit son travail en faisant pression sur le gouvernement, de concert avec le Réseau de sécurité sociale de l'Ontario et le Centre d'action pour la sécurité du revenu, pour que la province applique les recommandations du jury. Les mois à venir feront place à un nombre accru de prises de position issues de divers groupes concernant ces recommandations et les mesures que nous et d'autres intervenants comptons prendre pour s'assurer qu'aucune autre personne n'aie à subir un sort semblable à celui de Kimberly Rogers.

Pour en savoir plus sur l'Enquête, dont l'ensemble des recommandations du jury, voir le site Web du Réseau ontarien des femmes handicapées ([http://dawn.thot.net/Kimberly\\_Rogers/kria.html](http://dawn.thot.net/Kimberly_Rogers/kria.html)) ou celui du CSAR (<http://www.incomesecurity.org>)

## **LE SALAIRE MINIMUM N'A PAS À ÊTRE UN SALAIRE DE MISÈRE!**

par Michelle Nowotny, Justice For Workers

À notre époque et avec notre salaire minimum gelé à 6,85 \$, il semble presque impossible de joindre les deux bouts.

Savez-vous qu'une travailleuse ou un travailleur doit travailler à plein temps 35 heures par semaine à 10 dollars l'heure simplement pour atteindre le seuil de la pauvreté? Cela défie l'imagination, n'est-ce pas? Mais prenez connaissance des faits suivants :

- Les politiciens fédéraux et provinciaux se sont récemment décerné des hausses de salaire de plus de 20%. Pourtant, ils refusent d'accorder une hausse à nous de la classe ouvrière;
- Les autres provinces canadiennes ont toutes augmenté leur salaire minimum depuis 1998 – en Ontario, il demeure gelé depuis 1995;
- En Ontario, un/e employé/e sur quatre gagne un salaire inférieur au seuil de la pauvreté, qui est de 10\$ l'heure
- 32% des gens de couleur, 38% des femmes de couleur et 41% des travailleuses et travailleurs immigrants de l'Ontario gagnent moins de 10\$ l'heure.

**En Ontario, 1 employé/e sur 4 gagne moins que le seuil de la pauvreté.**

Mon vécu personnel est de ne jamais avoir eu d'offre supérieure au salaire minimum pour tous les emplois qu'on m'a jamais offerts. Comment puis-je, avec mes études collégiales, survivre à 6,85\$ l'heure? C'est tout simplement impossible. En additionnant mes seuls frais de scolarité, de manuels, de transport, de loyer et de nourriture – des coûts qui bondissent d'ailleurs chaque année – je ne peux m'en tirer au salaire minimum. C'est difficile de joindre les deux bouts. Je connais de première main les raisons de la pauvreté considérable en Ontario.

Il faut que l'on commence à se défendre, à montrer au gouvernement que des changements s'imposent. Nous devons faire savoir autour de nous que nous refusons d'être traité/es comme des citoyens de deuxième classe. Nous en avons assez et il est temps que ça change!

Dans le secteur Jane/Finch de Toronto, des membres de la collectivité s'unissent pour réclamer que le salaire minimum soit au moins porté au seuil de la pauvreté, soit 10\$ l'heure. Des résidents circulent dans le quartier en faisant signer une foule de pétitions. Nous comptons nous rendre au bureau de notre député provincial et lui présenter le résultat de tout ce travail fait dans le quartier. Nous voulons qu'il sache bien que la communauté de Jane/Finch juge absolument nécessaire de porter le salaire minimum à 10\$ l'heure!

Nous préparons un événement qui fera partie du festival Mayworks afin de rejoindre encore plus de monde et d'associer d'autant plus de gens à la lutte, pour un soutien massif de la communauté. Nous voulons également tenir une table d'information dans les centres d'achat locaux.

L'union fait la force! Informer la communauté et l'associer à cette lutte a été et demeure le projet de **Justice for Workers** dans Jane/Finch.

Si vous souhaitez recevoir un exemplaire de la documentation créée pour cette campagne, y compris des circulaires dans plus de 8 langues, ou si vous voulez collaborer à la lutte visant à porter le salaire minimum à 10\$ l'heure, contactez Justice For Workers à [justice\\_for\\_workers@yahoo.ca](mailto:justice_for_workers@yahoo.ca) ou (416) 531-0107. Justice For Workers est une coalition regroupant des personnes à bas salaire, des immigrant/es, des jeunes travailleurs et travailleuses, des femmes, des organismes communautaires et des syndicalistes. Songez à participer concrètement à l'organisation de cette campagne dans votre quartier, votre syndicat ou sur votre campus!

## POUR UN MEILLEUR SOUTIEN AUX PERSONNES HANDICAPÉES

L'année a été très occupée pour les représentant/es des personnes handicapées dans toute l'Ontario. Sur l'initiative de l'ODSP Action Coalition, un regroupement provincial d'employé/es de cliniques juridiques, de responsables de groupes communautaires et de personnes handicapées, ils et elles ont bataillé fort pour réformer le Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH). On réclame que le gouvernement augmente les taux de prestations, simplifie la procédure de réclamation, offre plus de soutien aux candidat/es, crée un système équitable et imputable d'arbitrage des litiges sur l'admissibilité et améliore les services à la clientèle et le soutien à l'emploi pour les bénéficiaires du POSPH.

Depuis un an, des forums publics sur la réforme du POSPH ont été organisés dans 16 communautés de l'ensemble de l'Ontario, dont celles de Hamilton, London, Kitchener, Northumberland, Thunder Bay, Sarnia, Toronto et Windsor. Nos gens ont aussi rencontré leurs député/es, leurs conseils municipaux et leurs fonctionnaires de l'échelon provincial pour faire valoir la nécessité de ces changements. À ce jour, près de 90 organisations et municipalités ont endossé les réformes législatives préconisées par l'ODSP Action Coalition.

Le 23 janvier, des membres de la Coalition ont rencontré Brenda Elliott, ministre de la Communauté, de la Famille et des Services aux enfants, pour discuter des problèmes propres au POSPH et pour amener le gouvernement à promettre des mesures concrètes. La ministre a reçu ce jour-là un rapport résumant les recommandations issues des forums communautaires, une liste des organisations endossant cette campagne et un nouveau rapport du CASR intitulé *Denial by Design*, où sont documentés les obstacles que rencontrent les personnes

handicapées qui cherchent à obtenir du POSPH un soutien au revenu.

Bien que la ministre ait reconnu les préoccupations de la Coalition et promis de coopérer avec nos représentants au sujet de ces problèmes, elle est demeurée vague quant aux mesures concrètes qu'entendait prendre le gouvernement. Des rencontres subséquentes avec le personnel du Ministère ont clairement établi que le gouvernement reconnaissait l'existence de problèmes d'importance au POSPH et la nécessité de véritables changements. La Coalition entend collaborer avec des fonctionnaires provinciaux au cours des mois à venir pour veiller à maintenir cette dynamique de changement.

Nous n'y sommes pas encore mais nous avons fait beaucoup de chemin et nous allons clairement dans la bonne direction. L'ODSP Action Coalition et les représentant/es des personnes handicapées de toute la province devraient être félicitées pour leurs efforts incessants au cours de la dernière année afin de faire inscrire à l'ordre du jour gouvernemental les préoccupations des Ontarien/nes handicapé/es.

Pour plus de renseignements sur la campagne de réforme législative du POSPH, veuillez consulter notre site Web au [www.incomesecurity.org](http://www.incomesecurity.org). Vous trouverez également sur ce site une copie anglaise de notre récent rapport *Denial by Design*.

## **IL EST TEMPS DE CRÉER UN SYSTÈME FONCTIONNEL DE SÉCURITÉ DU REVENU**

En avez-vous assez d'un programme d'assurance-chômage auquel vous devez contribuer mais dont vous ne pouvez tirer un sou quand vous en avez besoin? D'un système d'aide sociale qui traite les gens comme des criminels? Jugez-vous qu'il est

temps que les programmes de sécurité du revenu, les salaires et les normes du travail respectent les droits fondamentaux de la personne à sa dignité et à ses besoins essentiels?

Des réformettes ne suffiront pas, le système a besoin d'être transformé de fond en comble.

Au cours des prochains mois, le CASR va coopérer avec des collectivités de toute l'Ontario à mettre sur pied un système de sécurité du revenu qui fonctionne réellement pour les gens. Des organismes communautaires et des cliniques juridiques de Sarnia, London, Toronto, Waterloo, Grey-Bruce, Sault Ste. Marie, Hamilton, Georgina et North Bay réuniront en groupes de réflexion des personnes à bas revenu pour trouver des façons de faire face à l'insécurité socioéconomique grandissante que l'on connaît en Ontario.

Ces groupes de réflexion se feront en deux temps. D'abord, on s'intéressera à une réforme législative et à des stratégies de contestation des programmes de sécurité du revenu devant les cours. Le CASR y trouvera une orientation de ses priorités pour les années à venir. Dans le second et principal volet de cette démarche, des animatrices et animateurs aideront les participant/es à imaginer un nouveau système de sécurité du revenu, qui tient compte des conditions actuelles de l'économie (emplois instables, de moins en moins traditionnels, et polarisation des salaires) dans le but de privilégier les droits fondamentaux des personnes.

Nous allons aussi coopérer étroitement avec l'Inter-Faith Social Assistance Reform Coalition (ISARC) et la Coalition ontarienne pour la justice sociale (COJS), qui ont amorcé des consultations complémentaires dans les communautés ontariennes.

Le CASR se servira des conclusions de ses groupes de réflexion pour travailler avec les personnes présentes, les organismes communautaires, les cliniques juridiques,

l'ISARC et le COJS à élaborer une plateforme politique sur la sécurité du revenu, que nous espérons voir informer de futures activités de lobbying et de réforme législative.

Les communautés à faible revenu refusent de voir leurs besoins définis par les personnes qui occupent présentement des postes de pouvoir. Nous ne nous laisserons pas restreindre par des programmes conçus pour saper nos exigences plutôt que d'y répondre. Cette consultation va nous permettre de définir et ensuite de revendiquer nos rêves d'un monde où nous pourrions toutes et tous vivre avec dignité.

Pour plus de renseignements, veuillez contacter la coordonnatrice provinciale des contacts externes du CASR, Josephine Grey, ou Katheryne Schulz (isac@lao.on.ca).

## **DÉCLARER LA GUERRE À LA PAUVRETÉ PLUTÔT QU'ÀUX PAUVRES!**

La dernière décennie nous a amené le démantèlement du filet de sécurité sociale, aux échelons fédéral et provincial; dans les ministères des Finances, des économistes débutants ont mis à mal les politiques sociales. Le fossé nous séparant de la richesse s'est creusé à mesure que la pauvreté s'aggravait. Aujourd'hui, on ne parle plus de citoyen/nes mais de « contribuables » et tout/e politicien/ne qui fait allusion à des « dépenses sociales » est traité/e comme une menace pour l'économie. Tout cela est assez déprimant.

Mais gardons espoir, puisqu'il y a au moins un gouvernement au pays qui fait un effort pour aller dans le sens inverse. Dans un geste sans précédent au Canada, l'Assemblée nationale du Québec a adopté en décembre la Loi 112 (Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale).

Cette loi est issue d'un processus public à grande échelle, lancé il y a sept ans par la Fédération des femmes du Québec avec sa « Marche du pain et des roses » organisée entre Montréal et Québec en vue de jeter les bases d'une stratégie anti-pauvreté.

Ce processus s'est poursuivi lorsqu'une coalition d'organisations communautaires, de groupes religieux et de syndicats ont formé le « Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté » et rédigé un projet de loi. Ce projet communautaire très « confrontant » a amené le gouvernement québécois à déposer le projet de loi 112, qui crée certains instruments destinés à faire de la réduction de la pauvreté une priorité au Québec.

Un élément central de la nouvelle loi est l'adoption d'une Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Ses objectifs sont l'amélioration des conditions socioéconomiques des personnes qui vivent dans la pauvreté, la réduction des inégalités et la promotion d'un sentiment de solidarité sociale pour amener la société québécoise dans son ensemble à rallier la lutte contre la pauvreté.

Pour atteindre ces objectifs, la Stratégie comprend un certain nombre de mesures, comme renforcer le filet de sécurité sociale, faciliter l'accès des familles à toute une gamme de services, améliorer l'accès à l'éducation, accroître la disponibilité de logements à prix abordable, créer des emplois de qualité et promouvoir l'intégration de tous les membres de la société.

La loi 112 exige du gouvernement québécois qu'il adopte un Plan d'action pour réaliser ces objectifs. Elle dicte également aux ministères provinciaux d'évaluer l'impact de toute nouvelle politique sur les personnes marginalisées et vivant dans la pauvreté. Facteur important, la loi 112 établit un comité consultatif, chargé d'informer le gouvernement quant à la planification, la mise en œuvre et l'évaluation de la Stratégie nationale. Ce comité comprendra des personnes représentatives de plusieurs secteurs de la société québécoise, dont

plusieurs gens du mouvement anti-pauvreté. On crée aussitôt un « Observatoire » chargé de colliger, d'analyser et de diffuser des renseignements pertinents sur la pauvreté et l'exclusion sociale.

Même si cette « Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale » n'en est qu'à ses débuts et qu'elle n'est pas encore assortie de mesures concrètes et de cibles, il s'agit d'une excellente première étape. Allant à contre-courant d'une tendance pancanadienne, elle présente la pauvreté et l'exclusion sociale comme des entraves à la réalisation des droits de la personne. Elle met l'accent sur la prévention et va aux racines de la pauvreté, en y reconnaissant plus qu'un manque de revenu mais aussi le déni d'une participation sociale à part entière. Facteur plus important, la loi 112 reconnaît que l'on ne peut combattre la pauvreté et l'exclusion sociale sans la participation et la prise de pouvoir des personnes directement affectées. La loi 112 innove au Canada. Voyons maintenant si les Québécois/es sauront en faire plus qu'une avancée sur papier. En Ontario et dans tout le Canada, nous surveillerons attentivement l'évolution de cette législation. Le CASR compte s'en servir pour lancer des discussions en Ontario : Comment utiliser le modèle québécois pour rallier nos luttes et nos collectivités dans une campagne unifiée? C'est une question que nous étudierons dans les jours à venir.

## **LE POINT SUR LES CAUSES PLAIDÉES PAR LE CASR : L'IMPORTANCE DU TRAVAIL D'ORGANISATION**

L'analyse des causes plaidées récemment par le CASR permet de tirer une leçon importante; les pauvres et les autres partisans d'une justice sociale et économique n'y obtiendront jamais seulement devant la cour. Au mieux, ces litiges peuvent attirer l'attention sur les problèmes que nous cherchons à dénoncer. Mais pour que les choses changent réellement, il faut que les collectivités se rassemblent et qu'elles

énoncent leurs revendications dans la sphère politique et non seulement juridique. Et même lorsque les collectivités décident de s'adresser aux tribunaux, leur seule chance de provoquer des changements est liée aux causes ancrées dans une démarche de mobilisation communautaire.

**Pour que les choses changent réellement, il faut que les collectivités se rassemblent et qu'elles énoncent leurs revendications dans la sphère politique et non seulement juridique.**

Nous avons obtenu la qualité d'intervenant dans deux causes d'assurance-emploi portées devant la Cour d'appel fédérale et portant sur les droits à l'égalité. Dans celle de Kelly Lesiuk, la question en litige était le règlement sur l'admissibilité en fonction des heures travaillées. Comme bien des femmes, Madame Lesiuk travaillait à temps partiel. Elle n'accumulait pas suffisamment d'heures pour être admissible à des prestations. Elle a soutenu, avec notre assentiment, que ce règlement était discriminatoire envers les femmes. Nous avons également qualifié le règlement de très préjudiciable aux employé/es de couleur à faible revenu, comme aux personnes immigrantes ou handicapées, vu les conditions du marché.

Joanne Miller a soulevé des arguments semblables à propos du règlement de l'assurance-emploi qui réduit l'admissibilité aux prestations régulières pour les personnes ayant reçu des prestations de maternité, de congé parental ou de maladie. Là encore, nous avons convenu de cette analyse et fait valoir que les programmes de sécurité du revenu devaient être considérés comme faisant partie d'une même toile. Au contraire, l'accès et le maintien deviennent de plus en plus difficiles pour tous ces programmes.

La cour a rejeté ces deux revendications. Les femmes ont demandé à la Cour suprême du Canada de les entendre en appel. Si ces



appels sont accueillis, nous demanderons d'intervenir de nouveau dans ces causes.

Bien sûr, il est difficile de prédire si le tribunal aurait rendu une décision différente si le litige avait été appuyé par une mobilisation communautaire. Mais on peut pour le moins penser qu'une telle campagne aurait au moins forcé les politiciens à prêter l'oreille, même si l'issue avait été la même en Cour.

Comme nous savons que le travail essentiel de réforme du programme d'A-E devra se faire à l'échelon local, nous collaborons avec le Conseil du travail du Canada et d'autres partenaires communautaires pour bâtir une campagne axée sur les surplus énormes et grandissants qui s'accumulent dans la caisse de l'A-E. Ce sont les travailleurs à faible revenu dont le sang, la sueur et les larmes continuent à alimenter ces surplus.

En contraste avec les deux causes d'A-E où les deux plaignantes n'ont pas bénéficié d'un vaste soutien de partenaires communautaires, l'enquête sur le décès de Kim Rogers a vu deux organisations populaires prendre un rôle actif, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la salle d'audience. Nous avons représenté dans cette enquête le Réseau de sécurité sociale de l'Ontario et le Comité d'orientation sur l'aide sociale, qui ont tous les deux réussi à communiquer au jury et à la population le problème fondamental de la cruauté du système d'aide sociale. Nous croyons que le fait d'avoir fait entendre dans cette salle les voix des gens à faible revenu, par l'intermédiaire du RSSO a réellement eu un effet prépondérant dans l'issue de l'enquête.

Dégager un espace où peuvent être entendues les voix des communautés marginalisées est la clé du travail de plaidoirie effectué au nom de ces groupes de gens. Autrement, nous ne faisons que reproduire l'oppression au lieu d'y résister, nous tenons la collectivité à l'extérieur du processus, en laissant des juges et d'autres décideur/es faire sourde oreille à leur message de base. C'est dire que nos causes

doivent toujours être plaidées dans le contexte d'un travail d'organisation politique. Nous avons aussi obtenu la qualité d'intervenant dans une cause de droit criminel portée en appel. Le juge de première instance a présenté au jury, comme preuve d'un motif de commettre le crime allégué, la pauvreté d'un homme accusé d'avoir importé de la cocaïne; celui-ci était prestataire de l'assurance-emploi. Nous comptons dire au tribunal que c'est la pauvreté et non les pauvres qui doit être criminalisée. Cette cause sera entendue le 19 mars et nous mettons la dernière main à des plans pour y alerter l'ensemble de la communauté.

Faites-nous savoir ce que vous pensez de ces idées. N'hésitez pas à nous faire connaître les enjeux et les causes qui pourraient, selon vous, nous intéresser. Même si nous ne pouvons accepter votre cause, ce genre de dialogue nous fait tous et toutes avancer.

**FRANC PARLER** est le bulletin d'information publié trois fois par an par le Centre d'action pour la sécurité du revenu. Veuillez nous envoyer vos commentaires et vos suggestions de récits. Nous attendons de vos nouvelles!

Le CASR travaille avec et au nom des collectivités à faible revenu de l'Ontario à résoudre les problèmes de sécurité du revenu et de pauvreté.

Le Centre amorce et mène des causes types et des contestations fondées sur la *Charte*, ainsi que des activités de réforme juridique et de développement communautaire liées aux programmes fédéraux et provinciaux de sécurité du revenu, notamment Ontario au travail, le Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées, l'assurance-emploi et le Régime des pensions du Canada.

Si vous voulez en savoir plus sur le CASR et son travail, veuillez visiter notre site Web au [www.incomesecurity.org](http://www.incomesecurity.org) ou contactez-nous à (416) 597-5820 / 1 (866) 245-4072 (sans frais).